



ARRETE du 2 octobre 2020

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

- Vu** le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;
- Vu** l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;
- Vu** les listes électorales présentées par « CMH/INPH/SNAM-HP » et par « Action Praticiens Hôpital & jeunes Médecins (FNAP-SHPH-AH-SMH-JM) » pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 2°, section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie, sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP :

En qualité de membre suppléant :

- M. Francesco Madona- CHU de Bordeaux, en remplacement de M. Bernard Saricassapian – CH de Guéret - autorisé à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite,

b) au titre de la liste Action Praticiens Hôpital & jeunes Médecins (FNAP-SHPH-AH-SMH-JM)

En qualité de membre suppléant :

- M. Pascal De Bièvre- CH de Meaux-Marne-la-Vallée-Coulommiers (Grand Hôpital de l'Est Francilien), en remplacement de M. Pascal Poli- CH d'Évreux-Vernon - centre hospitalier intercommunal Eure-Seine- autorisé à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Les mandats des membres suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion

Eve Parier